

CATALOGUE 2023

www.gebo.fr

better. easier. faster.

gebo
FITS BETTER!

POURQUOI CHOISIR LES PRODUITS **GEBO** ?



GEBO est gage de qualité !

Le contrôle qualité s'effectue à chaque étape de la production : choix des matériaux, cycle de production, conformité du produit fini.

GEBO s'engage pour une livraison rapide !

Vos commandes sont traitées rapidement.
Nos délais de livraison s'adaptent à vos urgences.



GEBO est à votre écoute !

Nous vous conseillons et nous vous guidons pour sélectionner le produit adapté à votre besoin. Notre équipe commerciale et notre service client sont à votre disposition.

GEBO est synonyme de garantie !

Nos produits sont fabriqués à partir de matériaux de la plus grande qualité. En outre, les produits GEBO sont couverts par l'assurance pour garantir le plus haut niveau de sécurité.



GEBO est synonyme de produits certifiés !

Tous les produits GEBO sont soumis à des tests qualité effectués par des laboratoires indépendants et spécialisés. Nous travaillons en collaboration constante avec l'institut allemand DVGW. Nos produits correspondent aux standards de qualité requis pour la France et l'International.

Nos certifications :

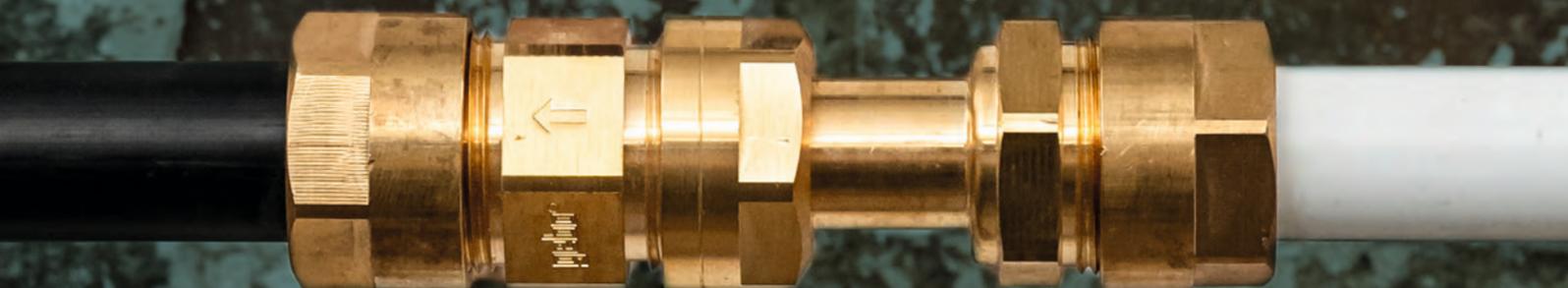


NOS GAMMES DE PRODUITS

1	gebooriginal	P. 6-29	
2	geboclamps	P. 30-37	
3	gebobrass	P. 38-47	
4	multigebo	P. 48-53	
5	gebounifix	P. 54-73	
6	geboinox	P. 74-83	
7	gebog316	P. 84-109	
8	gebofittings	P. 110-131	
9	gebonipple	P. 132-139	
10	gebodrain	P. 140-163	

multigebo

RACCORDS À COMPRESSION POUR TUYAUX MULTICOUCHES
PROVENANT DE DIFFÉRENTS FABRICANTS



CARACTÉRISTIQUES

Matières transportées * :   

* Cette famille de produits propose des produits adaptés pour ces utilisations.

Domaines d'utilisation :



Types de tubes: multicouches

facilitons vos interventions.*



LA SOLUTION **TOUT EN UN** POUR RÉPARER LES TUBES MULTICOUCHES DE DIFFÉRENTS FABRICANTS

Flexibilité maximale grâce au système de connexion modulaire.



NOTRE INNOVATION

- **MultiGebo est disponible avec ajustement de la longueur** pour la réparation dans des conduites déjà installées ou pour une connexion simple de deux tubes multicouches différents.
- **Il est également disponible avec filetage mâle** selon la norme DIN 10226-1 (ISO 7/1) pour la transition, l'extension et la réduction tubes multicouches.
- Le système de construction modulaire permet une flexibilité très élevée (un corps pour chaque diamètre externe, différents manchons de support pour différents diamètres internes)

UTILISATION

- **Réparation des tuyaux d'eau potable** (froide et chaude)
- Réparation des tuyaux d'eau de chauffage
- Installation dans le mur et le sol – respectez les directives de pose ! Appliquez la protection contre la corrosion et garantir une compensation d'extension.
- **Pression de travail** 10 bar (20°C) / 6 bar (70°C)
- Température jusqu'à 95°C

BÉNÉFICES PRODUIT

- **Solution innovante** pour la réparation de tubes multicouches provenant de différents fabricants
- **Installation simple** avec clés standard
- **Gain de temps**
- **Matériaux en laiton et joint EPDM conformes aux exigences sanitaires pour eau potable** (matériaux en laiton conformes à la liste de composition 4MS pour les matériaux métalliques utilisés pour les produits en contact avec l'eau potable).

Utilisation à long terme testée et approuvée avec tests de cycles de température par un laboratoire d'essais accrédité en Allemagne.

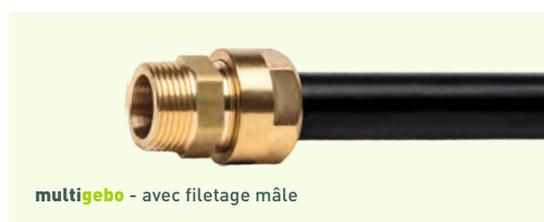
* we make it easier.

RACCORDS À COMPRESSION AVEC LONGUEUR AJUSTABLE

Pour les tuyaux multicouches selon la norme DIN 16836
et DIN EN ISO 21003 (type M)



16 x 16 mm	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.02.16KIT.FR		
CONVIENT POUR TUBES EN PE		multigebo 16 x 16 mm avec longueur ajustable	1
		Manchons de support 11,5 - 11,6 mm	2
		Manchons de support 12,0 mm	2
		Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1
20 x 20 mm	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.02.20KIT.FR		
CONVIENT POUR TUBES EN PE		multigebo 20 x 20 mm avec longueur ajustable	1
		Manchons de support 14,4 mm	2
		Manchons de support 15,0 mm	2
		Manchons de support 15,5 mm	2
		Manchons de support 16,0 mm	2
		Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1
25/26 x 25/26 mm	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.02.25KIT.FR		
		multigebo 25/26mm x 25/26mm avec longueur ajustable	1
		Manchons de support pour 19,6 mm	2
		Manchons de support pour 20,0 mm	2
		Douilles de serrage pour 25mm	2
		Douilles de serrage pour 26mm	2
		Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1
32 x 32 mm	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.02.32KIT.FR		
		multigebo 32 x 32 mm avec longueur ajustable	1
		Manchons de support pour 25,6 mm	2
		Manchons de support pour 26,0 mm	2
		Douilles de serrage pour 32mm	2
		Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1



RACCORDS À COMPRESSION AVEC FILETAGE MÂLE

Pour les tuyaux multicouches selon la norme DIN 16836
et DIN EN ISO 21003 (type M)



16 mm x 1/2"	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.00.16KIT.FR		
CONVIENT POUR TUBES EN PE		multigebo 16 mm x 1/2" avec filetage mâle	1
		Manchon de support 11,5 - 11,6 mm	1
		Manchon de support 12,0 mm	1
		Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1
20 mm x 3/4"	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.00.20KIT.FR		
CONVIENT POUR TUBES EN PE		multigebo 20 mm x 3/4" avec filetage mâle	1
		Manchon de support 14,4 mm	1
		Manchon de support 15,0 mm	1
		Manchon de support 15,5 mm	1
		Manchon de support 16,0 mm	1
	Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1	
25/26 mm X 1"	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.00.25KIT.FR		
		multigebo 25/26mm x 1" avec filetage mâle	1
		Manchon de support pour 19,6 mm	1
		Manchon de support pour 20,0 mm	1
		Douille de serrage pour 25 mm	1
		Douille de serrage pour 26 mm	1
	Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1	
32 mm x 1 1/4"	RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	QUANTITÉ
	14.320.00.32KIT.FR		
		multigebo 32 mm x 1 1/4" avec filetage mâle	1
		Manchon de support pour 25,6 mm	1
		Manchon de support pour 26,0 mm	1
		Douille de serrage pour 32 mm	1
		Jauge pour mesurer le diamètre intérieur	1

ARTICLES INCLUS DANS LES SETS



multigebo avec longueur ajustable



ou multigebo avec filetage mâle



Manchon de support



Douille



Jauge

COFFRET DE RÉPARATION

Pour différents tubes multicouches avec diamètre extérieur de **16 mm et 20 mm**
 Pour les tuyaux multicouches selon la norme DIN 16836 et DIN EN ISO 21003 (type M)



LE COFFRET DE RÉPARATION multigebo

RÉFÉRENCE

14.320.35.1620.FR

POSSIBILITÉ DE COMMANDER LES RÉFÉRENCES MANQUANTES À L'UNITÉ

RÉFÉRENCE DE CHAQUE COMPOSANT	DESCRIPTION	QUANTITÉ DES COMPOSANTS DANS LE COFFRET
14.320.02.20	multigebo avec longueur ajustable 20x20 mm*	1
14.320.00.20	multigebo avec filetage mâle 20 mm x 3/4" **	2
14.320.34.115	Manchon de support pour diamètre interne 11,5 / 11,6 mm	4
14.320.34.120	Manchon de support pour diamètre interne 12,0 mm	4
14.320.34.144	Manchon de support pour diamètre interne 14,4 mm	4
14.320.34.150	Manchon de support pour diamètre interne 15,0 mm	4
14.320.34.155	Manchon de support pour diamètre interne 15,5 mm	4
14.320.34.160	Manchon de support pour diamètre interne 16,0 mm	4
14.320.27.20	Jauge pour le diamètre intérieur des tuyaux multicouches avec diamètre extérieur 20 mm	1
240-22BH	Canon de réduction en laiton 1/2" x 3/4"	2
14.320.02.16	multigebo avec longueur ajustable 16 x 16 mm *	1
14.320.00.16	multigebo avec filetage mâle 16 mm x 1/2" **	2
14.320.27.16	Jauge pour le diamètre intérieur des tuyaux multicouches avec diamètre extérieur 16 mm	1

* avec deux écrous et deux bagues de fixation ** avec un écrou et une bague de fixation

better. easier. faster.*

COMMENT ÇA MARCHE ?

Notice de montage pour **multigebo** avec ajustement de la longueur



1

Coupez la partie endommagée du tuyau (88 – 92 mm) et ébavurez l'extrémité interne et externe du tuyau avec un outil de chanfreinage. En cas de déformation ovale du tube, arrondir le tube à l'aide d'un outil approprié.



2

Mesurez le diamètre interne du tuyau avec la jauge. Prenez les manchons de support appropriés selon le diamètre interne mesuré du tuyau et poussez-les dans les deux extrémités du tuyau jusqu'au bout. Dévissez les écrous et placez les deux écrous sur les deux extrémités du tuyau.



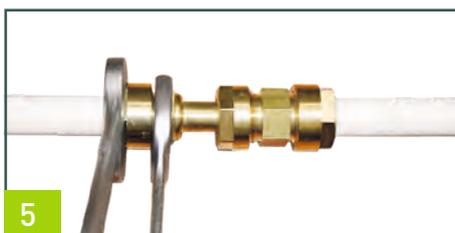
3

Poussez les bagues de fixation jusqu'au bout des extrémités des tuyaux (enclenchement audible).



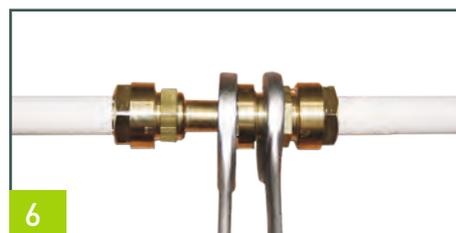
4

Placez le corps entre les extrémités des tuyaux, sortez l'accouplement jusqu'à ce que l'étanchéité des bagues de fixation soit entièrement couverte dans la chambre d'étanchéité du corps.



5

Vissez les écrous et serrez-les jusqu'à ce que le manchon union dépasse max. 1 à 2 mm de l'écrou. Pendant le serrage, il est recommandé de maintenir le corps en utilisant une autre clé pour éviter qu'il ne pivote.



6

Terminez en serrant l'écrou du milieu avec une clé.



PAR ICI POUR EN SAVOIR PLUS



* meilleur. plus facile. plus rapide

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Champ d'application

- 1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.
- 1.2** Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GEBO FRANCE, société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 €, dont le siège est situé rue Antoine Ferchault de Reaumur, Zae du Moulin Bertin – 85200 Fontenay-le-Comte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 408 503 639 (ci-après le « **Fournisseur** ») fournit aux Acheteurs professionnels (ci-après l' « **Acheteur** » ou les « **Acheteurs** ») qui lui en font la demande par voie électronique (courrier électronique ou EDI), des pièces et fournitures industrielles manufacturées (ci-après le « **Produit** » ou les « **Produits** »).
- Le Fournisseur et l'Acheteur seront ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».
- 1.3** Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.
- 1.4** Les Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes de Produits conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.
- 1.5** Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes versions antérieures en s'y substituant. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.
- 1.6** Les renseignements figurant sur les catalogues, notices, prospectus, supports électroniques et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment, sans préavis. L'Acheteur est informé que les photographies et illustrations présentes dans les documents commerciaux susvisés et sur le site internet (<https://gebo-online.fr/>) et les microsites (<https://gebog316.de/fr> et <https://multigebo.de/fr>) (ci-après les « **Sites internet** ») n'entrent pas dans le champ contractuel.
- 1.7** Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 : Offres - Tarifs - Commandes

2.1 Offres

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

2.2 Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, selon la Confirmation de commande adressée par le Fournisseur à l'Acheteur.

Prix envoyés par mail à la demande de l'Acheteur.

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier, à tout moment, les prix figurant sur les Sites internet ou dans sa documentation commerciale. Les prix sont exprimés en euros, nets et HT, départ usine. Ces prix ne comprennent pas les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Les frais de transports sont facturés à l'Acheteur dans les conditions fixées au paragraphe 2.3.3 des présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf convention spécifique, le déchargement est effectué par l'Acheteur et à ses frais.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

2.3 Commandes

- 2.3.1** Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par l'envoi d'un accusé de réception de commande (ci-après et ci-avant la « **Confirmation de commande** »).
- 2.3.2** A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur lui communiquera un devis répondant aux besoins qu'il a exprimé, préalablement à la passation de la commande. Les offres et tarifs du Fournisseur sur ce devis sont valables pour une durée limitée telle qu'indiquée sur le devis transmis à l'Acheteur.
- 2.3.3** Les Frais de port sont indiqués sur la Confirmation de commande et leur montant dépend notamment du type d'expédition demandé, à savoir standard ou express.
- Le Franco de port est accordé à partir de 250 euros HT de commande pour une livraison standard (48h à 72h), hors commande express, en France métropolitaine.
- 2.3.4** L'Acheteur aura la possibilité de retourner les Produits (hors Produits spécifiques) dans un délai d'un (1) an à compter de leur réception, sous réserve de l'accord préalable du Fournisseur. L'Acheteur communiquera des photographies des Produits qu'il souhaite retourner au Fournisseur ainsi que le numéro de la commande concernée. Après acceptation du retour par le Fournisseur, les Produits devront être retournés en bon état, dans leur emballage d'origine et aux frais de l'Acheteur, notamment les frais de port. Aucun Produit ne sera réceptionné en port dû. Ce retour donnera lieu à un avoir émis par le Fournisseur au profit de l'Acheteur. Le montant de cet avoir correspondra au prix d'achat des Produits retournés (hors frais de port et autres frais supplémentaires), auquel le Fournisseur appliquera une décote en fonction notamment de l'état des Produits, de leur éventuelle utilisation et/ou du délai de retour.
- En tout état de cause, le Fournisseur pourra refuser le retour de tous Produits en mauvais état.
- 2.3.5** La Fournisseur se réserve la possibilité de facturer des frais de gestion pour toute annulation de commande ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une Confirmation de commande.

2.3.6 Etant précisé que les commandes spécifiques, à savoir portant sur des Produits spécifiques, en dehors du stock du Fournisseur et pour lesquels le Fournisseur s'approvisionne lui-même auprès d'un autre fournisseur, ne pourront faire l'objet ni d'un retour, ni d'une annulation.



ARTICLE 3 : Conditions de règlement

3.1 Règlement

Le paiement des factures se fera à trente (30) jours fin de mois, le quinze (15) du mois suivant, par virement au Fournisseur.

3.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard dont le montant sera calculé par application du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points sur le montant TTC du prix des Produits figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Ces intérêts courront à compter du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du prix.



Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.



Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur au titre de l'ensemble de ses commandes passées auprès du Fournisseur, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler toute livraison de commandes de Produits en cours ou à venir de la part de l'Acheteur, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier, sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.



ARTICLE 4 : Livraisons

4.1 Délais de livraison

Les délais de livraison communiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et informatif et ne constituent pas des délais de rigueur. Ils ne sont pas garantis par le Fournisseur compte tenu notamment des aléas liés à la réception des matériaux, aux ruptures de stock, à la production ou à la disponibilité des transporteurs.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur, en cas de force majeure ou en cas de circonstances hors du contrôle du Fournisseur.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.



4.2 Non-conformité

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison des Produits.

Toute réclamation devra être transmise au Fournisseur dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception des Produits, étant précisé que les vérifications, tant quantitatives que qualitatives, et les réserves motivées à la livraison (art. L 133-3 et L 133-4 du Code du Commerce) devront être mentionnées sur le document de transport et confirmées par l'Acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les délais et conditions prévues par le Code de commerce (art. L 133-1 et L 133-6 du Code du Commerce). A

défaut, du respect des délais susvisés au présent paragraphe, toute réclamation sera irrecevable.

L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Les Produits reconnus non-conformes par le Fournisseur seront remplacés ou feront l'objet d'un avoir, au choix du Fournisseur, et les frais de retour seront à sa charge. Aucune autre somme ne pourra lui être réclamée, à quelque titre que ce soit.



ARTICLE 5 – Transfert de propriété et transfert des risques

5.1 Réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve la propriété des Produits vendus à l'Acheteur jusqu'au complet règlement du prix, en principal et accessoire, par l'Acheteur.

Le règlement s'entend de l'encaissement effectif du titre de paiement et de son inscription dans les comptes du Fournisseur [ci-après le « **Règlement** »]. Ne constitue pas paiement au titre de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer.

Ainsi, le défaut de complet Règlement pourra entraîner la reprise de possession par le Fournisseur des Produits impayés.

Conformément à l'article L.624-16 du code de commerce, la revendication du Fournisseur pourra s'exercer sur les biens mobiliers incorporés dans un autre bien lorsque la séparation de ces biens peut être effectuée sans qu'ils en subissent un dommage.

Dans tous les cas, la restitution des Produits appartenant au Fournisseur se fera aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

Si nécessaire, le Fournisseur pourra revendiquer les Produits entre les mains des sous-acquéreurs quels qu'ils soient. Par ailleurs, en cas de revente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des biens ou de toute créance correspondante, y compris entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, l'Acheteur s'engageant à prêter son concours au Fournisseur pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs.

Au cas où les Produits livrés seraient revendus ou transformés avant le Règlement, tous produits de même espèce et même qualité que ceux livrés, au cours des six (6) derniers mois par le Fournisseur et se trouvant en possession de l'Acheteur pourront faire l'objet d'une reprise pour une valeur correspondant aux sommes exigibles.



5.2 Transfert des risques

Tous les Produits, qu'ils soient expédiés en franco de port ou frais de port payés par l'Acheteur, voyagent aux risques et périls



de l'Acheteur, indépendamment du transfert de propriété.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits commandés au transporteur qui les a acceptées. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à prendre l'assurance correspondante pour couvrir les risques sur les Produits jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 6 – Propriété intellectuelle

6.1 Tous les documents techniques, plans, dessins, illustrations, Produits, photographies, graphiques, publicités, textes relatifs aux Produits, contenus des Sites internet ou rendus 3D (ci-après les « Documents Commerciaux ») remis à l'Acheteur par le Fournisseur, demeurent la propriété exclusive du Fournisseur, seul titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans autorisation du Fournisseur.

6.2 Sous réserve de l'autorisation expresse et écrite du Fournisseur, l'Acheteur pourra bénéficier d'un droit, non exclusif, limité au territoire de l'union européenne pour l'utilisation de certains documents commerciaux de type dessins, images ou photographies pour sa propre publicité des Produits.

L'Acheteur pourra alors utiliser ces dessins, images ou photographies sur le territoire contractuel uniquement comme suit : utilisation, duplication, mise à disposition du public, distribution et reproduction à des fins de présentation et de publicité en relation avec les Produits du Fournisseur.

En tout état de cause, l'Acheteur n'a pas le droit d'utiliser ces dessins, images ou photographies comme suit :

- a) transmission à des tiers ;
- b) transformation, modification ou suppression de composants ;
- c) l'attribution d'une divergence, notamment par la suppression ou l'ajout de filigranes ;
- d) l'altération des métadonnées.

L'utilisation sur un site internet de ces dessins, images ou photographies sera autorisée dans le cadre des dispositions ci-dessus uniquement s'il s'agit d'une simple présentation sur le site internet, sans vente directe. L'utilisation ne peut être faite sur un site internet pour des ventes directes (boutique en ligne, commerce électronique, plateforme d'offres), sauf accord exprès et écrit du Fournisseur. Cela vaut, notamment, pour les plateformes de commerce électronique telles qu'Amazon ou eBay.

Le fournisseur pourra mettre fin à cette autorisation d'utilisation à tout moment moyennant un préavis de deux (2) mois. L'Acheteur sera alors tenu de restituer l'ensemble des Documents Commerciaux du Fournisseur dès la fin de l'autorisation d'utilisation.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Fournisseur – Garantie

Les Produits vendus par le Fournisseur sont garantis pendant une durée de dix (10) années contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés à l'Acheteur et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié sous peine de perte de la garantie.

Cette garantie est limitée au remplacement des Produits affectés d'un vice ou à l'émission d'un avoir, au choix du Fournisseur. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence, défaut d'entretien ou installation non conforme aux normes de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte.

En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées ou remboursées sous forme d'un avoir par le Fournisseur, sous réserve de vérification des défauts allégués. L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Le Fournisseur garantit ses Produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

- la garantie ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'Acheteur ;
 - elle ne s'applique qu'aux Produits entièrement fabriqués par le Fournisseur ;
 - elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.
- La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou en cas de transformation du Produit ou bien en cas d'altérations de la qualité du Produit résultant du transport, du stockage post livraison, des manutentions ou manipulations sur chantier, de la mise en place ou du traitement réalisé par les soins de l'Acheteur ou de toute autre personne, ou pour toute cause ne dépendant pas du Fournisseur.

Par ailleurs, les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances prévues par les normes des Produits ou les fiches techniques du Fournisseur, ou, à défaut, des tolérances d'usage.

ARTICLE 8 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.



ARTICLE 9 - Non-validité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement, à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente ou d'accord entre les Parties, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.



GEBO France SARL

ZAE Moulin Bertin
24-26 rue A. Ferchault de Réaumur
85200 Fontenay le Comte

T. +33 (0) 2 51 52 70 70
E. ventes@gebo.fr

Découvrez tous nos produits
sur notre site internet gebo.fr
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

